

CONSEIL DE L'APSY-UCL

CONSEIL D'ÉTHIQUE

La réponse est
le malheur de la question

Maurice Blanchot

Réunion du 3 octobre 2013

Présents : Philippe Béague (membre extérieur ; psychanalyste, Association Françoise Dolto), Charles Burquel, Nicolas Dewez, Francis Martens, Étienne Pluijgers, Arlette Seghers

Excusés : Lambros Couloubaritsis (membre extérieur ; professeur de philosophie, ULB), Gérald De Schietere (invité), Audrey Namèche, Isabelle Schonne (invitée)

Membre correspondant : Gérard de Séllys (membre extérieur ; journaliste, RTBF)

COMPTE RENDU

Membres

- le Conseil accueille Charles Burquel (psychiatre, co-directeur du SSM *Le Méridien*, président de la *Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale*) et accepte avec plaisir sa candidature.

Projet de conférences

- plutôt que d'organiser un après-midi entier de réflexion, il est décidé d'inviter séparément, en soirée, et autant que possible « en ville » pour élargir à un public extérieur, *Michel Desmurget* (neurosciences, INSERM, Lyon ; *TV Lobotomie*, Max Milo, Paris, 2011) et *François Rastier* (sémioticien, CNRS, Paris), *Apprendre pour transmettre. L'éducation aux risques de l'idéologie managériale* (collection Souffrance et Théorie, PUF, Paris, 2013). François Rastier est sensible aux dérives contemporaines du langage médiatique quand la force de conviction - ne reposant plus que sur le pathos - devient simple manipulation émotionnelle. Son analyse pointue du formatage de la pensée par les contraintes managériales – y compris dans le domaine de la recherche et de l'enseignement – appelle à résister. Il propose un moment autour du 20 mai.

Présentation de « malades »

- à l'occasion de l'adoption annoncée, par le Conseil des Ministres, d'un Code de Déontologie officiel pour les psychologues, la question des présentations de « malades » ou de « cas » - en contexte psychopathologique - est évoquée et discutée. Le futur code, en effet, évoque et encadre très strictement cette pratique liée traditionnellement à l'enseignement de la médecine — où il est d'ailleurs plus souvent question de montrer des maladies que des malades (apprendre, par exemple, à identifier un psoriasis en comparaison avec un eczéma, etc.). Si la psychiatrie organiciste et la neurologie ont suivi (exhibition notamment des hystériques à La Salpêtrière), la prise de conscience de l'aspect psychodynamique de nombre de troubles psychiatriques, de leur rapport à l'intime et au conflit, de l'ambiguïté en la matière de tout « consentement éclairé », ont pratiquement fait disparaître cette pratique de la psychiatrie elle-même. Quel intérêt scientifique ou pédagogique d'ailleurs, en regard de la violence du procédé, à montrer – hors d'un contexte thérapeutique - un état catatonique, une conversion hystérique, un accès maniaque ? Il est étonnant dès lors que ce soient des psychanalystes qui tentent de perpétuer cette objectivation fondamentale — aussi respectueuse puisse-t-elle paraître dans sa mise en scène. Où mieux qu'en psychanalyse, en effet, connaît-on les impasses de la relation d'emprise, de la soumission masochiste, de l'exhibition perverse, de la provocation hystérique, des captations du transfert, ... Bref, où théorise-t-on mieux les multiples clivages souterrains qui peuvent venir biaiser ici tout consentement explicite ? Et ce d'autant plus que tout se joue dans le cadre dissymétrique d'une relation de professionnel à patient où le pouvoir n'est jamais équitablement partagé.

- néanmoins, se trouver confronté pédagogiquement à la réalité clinique des souffrances psychiques et comportementales n'est pas sans intérêt pour un(e) futur(e) professionnel(e). Où passe donc alors la ligne de partage ? L'avis du Conseil est que s'il faut proscrire toute instrumentalisation d'une souffrance psychique - quel que soit le consentement exprimé du patient – et ce même aux fins d'enseignement, tout autre chose est la participation de personnes en stage ou en formation à une procédure thérapeutique institutionnelle ou individuelle réelle à titre d'observateurs-participants, introduits sans ambiguïté dans le processus thérapeutique. Aucune commune mesure, autrement dit, entre l'extraction d'un patient depuis le service où il réside, pour être montré interactivement à des gens en formation venus d'ailleurs, et l'accueil - sous contrat strict - de personnes en formation dans un cadre ou un processus thérapeutique au service du patient.

Prochaine réunion du Conseil d'Éthique, le 5 décembre 2013, à 20h